
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 065 DU 05 FÉVRIER 2020

portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 février 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche dans les fonctions ci-après :

- Directeur général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 3 (Atacora-Ouest) :
madame **Richikatou SALE** ;
- Directeur général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 5 (Zou-Couffo) :
monsieur **Didier AGONYISSA** ;
- Directeur général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 6 (Plateau) :
madame **Adjoua Eudoxie Gladys TOSSOU LOKOSSOU** ;
- Directeur général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 7 (Ouémé-Littoral-Atlantique-Mono) :
monsieur **Agossou Prosper Anthenne SAGBO**.

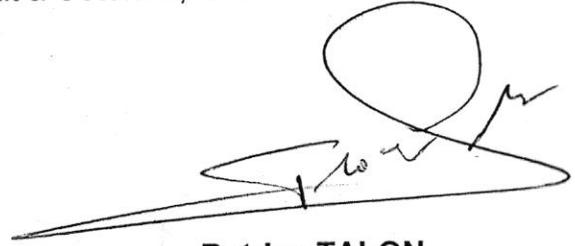
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

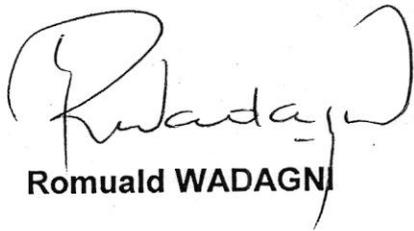
Fait à Cotonou, le 05 février 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 4 ; JORB : 1.